

## MD

### RDTH3DS Diplôme d'études spécialisées en radiothérapie-oncologie



#### Gestion du programme

**MINT** Département de médecine interne

Responsable académique : Pierre Scalliet

Contact : Secrétariat de radiothérapie oncologique

Tél. 02 764 47 26

E-mail scalliet@rbnt.ucl.ac.be

#### Commission d'enseignement

Président : P. Scalliet

Membres : GREGOIRE Vincent, KIRKOVE Carine, RENARD Laurette, RICHARD Françoise. Un représentant des MACCS

#### Conditions d'admission

##### Première partie : deux années

Lors de la sélection des candidats, il est tenu compte des résultats académiques, du concours en médecine interne, des stages (stage en radiothérapie obligatoire), des activités de recherche éventuelles et d'une entrevue.

##### Deuxième partie : trois années

Le programme de première épreuve doit avoir été suivi et les contrôles de connaissances correspondants doivent avoir été effectués avant l'entrée dans la 3e année de formation.

#### Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

#### Structure générale du programme

Cinq années de stages à temps plein dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission, dont deux années minimum dans un hôpital universitaire.

##### Première partie

Deux années de formation comprenant (matières de "base") :

- Un enseignement théorique : 100 heures
- Des séminaires : 15 heures.
- Une formation clinique encadrée : 15 heures.

##### Deuxième partie

Trois années de formation comprenant (matières "cliniques") :

- Un enseignement théorique : 98 heures
- Des séminaires : 75 heures.
- Une formation clinique encadrée : 120 heures.

#### Contenu du programme

##### Première partie

<u>PHYS2360</u>	Physique atomique, nucléaire et des radiations[22.5h]	Youssef El Masri
<u>RDTH3120</u>	Dosimétrie en radiothérapie[15h]	Stefaan Vynckier
<u>RDTH3131</u>	Radiobiologie générale et spéciale[22.5h]	Vincent Grégoire, John Gueulette (coord.), Pierre Scalliet
<u>RPR2001</u>	Notions de base de radioprotection[10h+5h]	Vincent Grégoire (coord.), Patrick Smeesters
<u>RPR2002</u>	Compléments de radioprotection[20h+10h]	Philippe Clapuyt, François Jamar, Pierre Scalliet (coord.), Patrick Smeesters
<u>RPR3010</u>	Questions spéciales de radioprotection[40h]	Philippe Clapuyt, Daniel Godechal, François Jamar, Pierre Scalliet (coord.), Patrick Smeesters, Jean-Paul Trigaux

**Deuxième partie**

<u>RDTH2120</u>	Compléments de cancérologie[30h] (2 crédits)	Yves Humblet, Jean-Pascal Machiels, Michel Symann, Anne Van der Wielen
<u>RDTH3152</u>	Compléments de chimiothérapie et d'hormonothérapie antitumorales[22.5h]	Yves Humblet, Jean-Pascal Machiels, Michel Symann
<u>RDTH3160</u>	Techniques radiothérapeutiques (y compris bases physiques, dosimétriques, radiobiologiques et aspects cliniques)[30h+90h]	Vincent Grégoire, Pierre Scalliet (coord.), Stefaan Vynckier
<u>RDTH3171</u>	Pathologie tumorale et radiopathologie[15h+15h]	Etienne Marbaix
<u>RDTH3290</u>	Policlinique d'oncologie[45h]	Yves Humblet, Jean-Pascal Machiels, Françoise Richard, Michel Symann
<u>RDTH3270</u>	Séminaires de dépistage du cancer[45h]	Anne Van der Wielen

**Évaluation****Première partie**

Un contrôle de connaissances portant sur les matières "de base" est effectué à la fin de la deuxième année.

**Deuxième partie**

Un contrôle de connaissances portant sur les matières "cliniques" correspondant à la formation supérieure est effectué à la fin de la cinquième année.

Un **mémoire** (niveau d'une licence ou publication jugée équivalente) est exigé. Il donne lieu à une défense publique. Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement de radiothérapie-oncologie, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en radiothérapie-oncologie*.

*Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par l'INAMI.*

Pour rappel, un contrôle de connaissances est effectué, au niveau national, à la fin de la quatrième année. Il porte sur les matières "cliniques" correspondant à la formation de la deuxième épreuve.

Par ailleurs, une attestation de compétence en radioprotection et dans les disciplines de base (physique des rayonnements ionisants, dosimétrie, radiobiologie) délivrée par l'Université est obligatoire pour obtenir l'agrément ministérielle permettant l'utilisation des rayonnements ionisants en radiothérapie.

Un **doctorat** en sciences médicales, orientation : radiothérapie-oncologie peut être entrepris par les candidats ayant obtenu plus de 70% des points aux examens et ayant présenté le mémoire de licence. Ce doctorat (à orientation clinique) doit être du niveau habituellement exigé pour un doctorat, en ce qui concerne son originalité et le volume de données contenues.